S.P.A.M.A.F.
Syndicat Professionnel
des Assistants Maternels et Assistants Familiaux

Siège administratif : Le Grand Veneur N°7 - 5 Rue La Pierre Chaumont
27190 CONCHES EN OUCHE
Secrétaire Générale : Mme Lydia LOISEL - Tel. 02 32 30 24 72

www.assistante-maternelle.org

Ministère du Budget, des Comptes publics et de
la Réforme de l'Etat.

Monsieur le Ministre Michel Sapin

139 Rue de Bercy, 75012 Paris

LRAR

Le 25 avril 2016

Objet : **Prélèvement de l'impôt à la source**

Monsieur le Ministre,

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu doit entrer en vigueur le 1er janvier 2018. Vous avez déclaré le 19 avril lors d'une conférence de presse que le projet de réforme, qui sera soumis au Parlement en juin, propose « que, pour la très grande majorité des contribuables, dont le revenu est principalement constitué de traitements et de salaires, l'impôt soit « prélevé par l'employeur », ce qui implique que les modalités de la réforme soient connues et entérinées au 1er janvier 2017.

L'impôt sera collecté au moment du versement du revenu. Pour nos métiers d'assistants maternels et d'assistants familiaux, deux particularités risquent de compliquer ce prélèvement :

- les réductions fiscales spécifiques dues à la particularité de nos professions,

- la multiplicité de nos employeurs.

Aussi, je sollicite de votre haute bienveillance, un rendez vous auprès de votre cabinet, afin de pouvoir être entendue au nom des assistants maternels et assistants familiaux que notre syndicat représente.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos respectueuses salutations.

La secrétaire Générale.

Lydia Loisel

Loisel